



03/02/2022

## Comité syndical

P  
R  
O  
C  
È  
S  
-  
V  
E  
R  
B  
A  
L

### Ordre du jour :

- 1) Appel nominatif
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021
- 4) Subventions d'équilibre des communes – Modalités de calcul et de versement des deux premiers acomptes
- 5) Construction d'un pôle enfance intercommunal - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- 6) Construction d'un pôle enfance intercommunal - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales
- 7) Questions diverses

#### **1) Appel nominatif**

L'appel nominatif est effectué par Mme la Présidente du SIEPEA.

**Présents :** Nathalie Fontaine, Charlotte Guéret, Thierry Lachaise, Cécile Lagrange, Philippe Mazière, Mathieu Meyze

**Invités :** Catherine Casimir, Sylvie Lavallade

**Absents excusés :** Véronique Barinotto, Philippe Delachair, Cécile Fougeras, Sandrine Reix, Jérémy Roux, Sandrine Savary

**Invités excusés :** Claude Compain, Jean-Yves Rigout, Serge Roux, Béatrice Tricard

**Agent du SIEPEA présent :** Stéphane Barreteau

#### **2) Désignation du secrétaire de séance**

Le secrétaire de séance est désigné parmi les conseillers syndicaux de la commune sur laquelle le comité syndical se déroule.

M. Philippe MAZIÈRE est désigné secrétaire de séance.

#### **3) Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021**

La Présidente présente le procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021 et demande s'il y a des remarques sur son contenu.

En l'absence d'observations, le procès-verbal du comité syndical du 9 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

#### **4) Subventions d'équilibre des communes – Modalités de calcul et de versement des deux premiers acomptes**

La Présidente rappelle que le SIEPEA perçoit peu de recettes au cours du premier semestre. En effet, les subventions de la CAF, principal partenaire technique et financier, ne sont versées qu'à partir du mois de mai, et la somme la plus importante, liée au Contrat Enfance Jeunesse, n'est payée qu'en août ou septembre généralement.

Le fonctionnement du syndicat dépend donc du versement par les communes membres de deux acomptes sur la subvention annuelle en début d'année civile.

Comme en 2021, la Présidente propose de solliciter auprès des communes ces deux versements représentant en tout 50 % du montant de la subvention de l'année précédente.

La répartition par communes pourrait donner lieu à ces montants :

|             | Subvention 2021 | Acompte février 2022 | Acompte avril 2022 |
|-------------|-----------------|----------------------|--------------------|
| Peyrilhac   | 74.006,02 €     | 18.501,50 €          | 18.501,50 €        |
| Saint-Gence | 161.676,74 €    | 40.419,18 €          | 40.419,18 €        |
| Veyrac      | 134.009,44 €    | 33.502,36 €          | 33.502,36 €        |

Arrivée de Mme LAGRANGE à 18h40.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de solliciter les communes membres du SIEPEA à hauteur des montants indiqués ci-dessus.

#### **5) Construction d'un pôle enfance intercommunal - Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**

La Présidente explique que le lancement du projet de construction d'un pôle enfance intercommunal s'est accompagné d'une large recherche de financements auprès de différents partenaires.

Certains ont d'ores-et-déjà apporté des réponses favorables de principe, d'autres doivent répondre prochainement.

Les services de l'État ont lancé la procédure relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). D'après les contacts pris avec la Préfecture, le SIEPEA est éligible à la DETR 2022 à hauteur de 25 à 30 % du coût du projet, dans la limite de 600.000 €.

Afin de pouvoir déposer un dossier complet, la Présidente invite le comité syndical à délibérer.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de solliciter services de l'État par le dépôt d'un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour un montant de 600.000 €.

#### **6) Construction d'un pôle enfance intercommunal - Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales**

La Présidente explique que, comme indiqué au point précédent pour la DETR, la Caisse d'Allocations Familiales a lancé la procédure de recueil des demandes de subventions.

Elle rappelle que la partie du pôle enfance intercommunal relative à la crèche a déjà fait l'objet d'un dossier déposé en août 2021, il s'agit désormais de compléter la demande de financement avec les parties relatives au relais petite enfance et à l'accueil de loisirs sans hébergement (le pôle administratif n'est pas éligible aux aides de la CAF).

Les termes de la demande à formaliser ne sont pas encore tout à fait déterminés car ils ont été évoqués lors d'une réunion le 1<sup>er</sup> février 2022 avec la chargée de conseil et de développement territorial de la CAF mais n'ont pas été précisés. Des vérifications sont nécessaires de son côté car, en toute hypothèse, ces subventions pourraient atteindre entre 77.000 € et 125.000 € pour le RPE, et 300.000 € pour l'ALSH.

Afin de pouvoir déposer un dossier complet, la Présidente invite le comité syndical à délibérer.

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de solliciter la Caisse d'Allocations Familiales par le dépôt d'un dossier de demande de subvention, pour un montant de 125.000 € pour le RPE, et 300.000 € pour l'ALSH.

Mme GUÉRET demande pourquoi il y a un tel écart dans les montants du RPE. Il lui est répondu que cela dépend de nombreux facteurs, comme le développement d'un service (augmentation du temps d'ouverture par exemple), ou de critères liés au développement durable, etc. Il est même possible de réviser les dossiers au fur et à mesure.

M. MAZIÈRE souligne la qualité de la relation avec la chargée de conseil et de développement territorial de la CAF. Mme FONTAINE dit que c'est aussi dû au fait que le

dossier a bien été mené. Elle ajoute que le CAF respectera tous ses engagements et même peut-être au-delà si des dépassements budgétaires justifiés apparaissaient.

## **7) Questions diverses**

Mme FONTAINE propose à M. LACHAISE de faire un point sur le projet de pôle enfance intercommunal. Il indique que l'élaboration des plans a bien avancé et se félicite de l'engagement collectif autour de ce projet, aussi bien de la part des professionnels du SIEPEA que des élus. Une commission « projet nouvelle structure » est prévue le 15 février pour les présenter. L'intervention de l'économiste est imminente pour confirmer que le chiffrage reste contenu dans l'enveloppe. Mme GUÉRET souligne que c'est important de rester dans le budget.

M. MEYZE demande ce qu'il en est du chauffage. M. LACHAISE répond que le bureau d'études a confirmé qu'il n'est pas possible de se raccorder sur la chaufferie des écoles de Saint-Gence. Il conviendra donc de créer une chaufferie, peut-être avec 2 chaudières de capacité moyenne. M. MAZIÈRE souligne que c'est positif que le bureau d'études connaisse déjà le lieu pour aider à trouver la solution technique la plus adaptée.

M. LACHAISE évoque aussi la mise à l'étude de panneaux photovoltaïques avec différentes formules (autoconsommation, revente partielle ou totale). Cela nécessitera toutefois l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Mme GUÉRET évoque ensuite la perte de la dotation de solidarité rurale dont bénéficie Veyrac et qui peut avoir des conséquences sur le financement des services périscolaires.

Mme CASIMIR informe le comité syndical que l'école de Nieul souhaite mettre au débat l'organisation de la semaine éducative de 4 jours.

M. LACHAISE rappelle qu'il est temps de prévoir la rotation au niveau des jours de TAP entre les 3 communes. M. MAZIÈRE confirme en expliquant qu'il va s'efforcer de rencontrer les directrices des écoles.

Une discussion s'instaure sur cette organisation des rythmes éducatifs.

Mme GUÉRET demande ce qu'il en est de la compétence enfance entre la commune de Nieul et la communauté de communes ELAN car la question a été soulevée en conseil municipal de Veyrac. Il est répondu que cela a bien été vérifié et validé avec la Préfecture, l'adhésion de Nieul au SIEPEA est juridiquement fondée.

Mme GUÉRET demande si la réunion publique de présentation du projet de pôle enfance intercommunal qui a été annulée en décembre va être reprogrammée. Il est proposé de l'organiser le 18 mars 2022 à 18h30 à Peyrillhac.

Mme FONTAINE indique qu'elle envisage de fixer le prochain comité syndical au jeudi 3 mars 2022 à 18h30 à Saint-Gence avec, pour ordre du jour, une série de points consacrés à l'intégration de Nieul au sein du SIEPEA et, si l'avancement du projet le permet, la présentation de l'APD du pôle enfance intercommunal.

Mme LAGRANGE suggère de fixer la date de la prochaine commission finances à l'approche des votes du compte administratif et du budget. Il est proposé de retenir le 11 ou le 14 mars 2022, Mme LAGRANGE se chargera d'inviter les adjoints aux finances des communes membres.

Mme GUÉRET demande si la situation sanitaire s'est améliorée à la crèche. Mme FONTAINE répond que cela va mieux après la fermeture d'une semaine. Mais la situation reste tendue, même à l'ALSH et en TAP.

En l'absence d'autres remarques et dans la mesure où tous les points prévus à l'ordre du jour ont été abordés, la séance est levée à 19h47.